

12)

DEMANDE DE BREVET D'INVENTION

A1

22) Date de dépôt : 19.06.98.

30) Priorité :

43) Date de mise à la disposition du public de la demande : 24.12.99 Bulletin 99/51.

56) Liste des documents cités dans le rapport de recherche préliminaire : *Se reporter à la fin du présent fascicule*

60) Références à d'autres documents nationaux apparentés :

71) Demandeur(s) : CHEREAU CHRISTIANE — FR et LEGENDRE PHILIPPE — FR.

72) Inventeur(s) : CHEREAU CHRISTIANE et LEGENDRE PHILIPPE.

73) Titulaire(s) :

74) Mandataire(s) : CABINET FEDIT LORiot.

54) PROCÉDE DE FABRICATION DE PANNEAUX DE DECOR EN BANDES, NOTAMMENT POUR STORES.

57) Selon ce procédé de fabrication d'un panneau à décor non répétitif constitué de bandes parallèles à recouvrement partiel, tel qu'un store, on a transformé par traitement informatique de l'image le décor désiré en le divisant en autant de divisions qu'il y a de bandes et on a intercalé entre deux divisions voisines une zone (5) répétant la deuxième division sur la largeur de recouvrement, l'ensemble (4) de ces divisions et des portions intercalaires constituant le décor réel qui est appliqué, notamment par impression en grande largeur, sur les bandes avant leur découpage. Le panneau obtenu permet de voir l'entièreté du décor malgré le recouvrement partiel des bandes.



**Procédé de fabrication de panneaux de décor en bandes,  
notamment pour stores**

5           La présente invention concerne un procédé de fabrication d'un panneau de décor constitué de bandes parallèles à recouvrement partiel à chacune desquelles une division d'un décor désiré a été appliquée.

          Il est connu de fabriquer des panneaux en  
10 bandes parallèles à recouvrement partiel, notamment pour fabriquer des stores composés d'éléments parallèles orientables réalisés dans divers supports. Dans le cas des stores verticaux, dits "stores californiens", les éléments sont généralement souples  
15 ou semi-rigides et sont constitués de bandes de toile, en fibre naturelle, en fibre de verre apprêtée, enduite de PVC, en polyester et matière plastique non tissée (telle que le PVC notamment) pleines ou ajourées. Dans le cas des stores horizontaux, dits "stores vénitiens",  
20 les éléments sont généralement des lames plus rigides. Pour la suite de l'exposé, on désignera sous le terme générique de bandes aussi bien les bandes verticales que les lames horizontales. Les bandes peuvent être opaques ou translucides, elles peuvent être semi-  
25 ajourées. Elles sont le plus souvent uniformes, et, si elles reçoivent un décor, il s'agit d'un décor répétitif.

          Les effets obtenus avec les panneaux connus restent limités, et ils se prêtent difficilement à des  
30 extensions à la signalétique. Le but de l'invention est de remédier à ces limitations.

          Le but de l'invention est atteint en ce que le décor désiré s'étend de manière non répétitive sur plus d'une bande, et en ce qu'on applique à chaque bande,  
35 outre sa division du décor désiré, une portion de la

division du décor de la bande voisine correspondant au recouvrement partiel entre les deux bandes. De la sorte, il est possible d'obtenir en grands formats des décors graphiques de type panoramique mural, d'oeuvres graphiques et photographiques à caractère signalétique ou publicitaire, sur tous les supports connus et par tous les procédés d'application de décor connu, sans que le recouvrement partiel des bandes, lorsqu'il a lieu, empêche d'appréhender le décor dans sa totalité et notamment de lire, le cas échéant, les inscriptions qui peuvent faire partie du décor.

Préalablement à l'application de décor, on a transformé, de préférence par un traitement informatique de l'image, le décor désiré en le divisant en autant de divisions qu'il y a de bandes et on a intercalé entre deux divisions voisines une zone répétant la deuxième division sur la largeur de recouvrement, l'ensemble de ces divisions et des portions intercalaires constituant le décor réel qui est appliqué sur les bandes.

Le décor peut être appliqué par tous moyens, y compris pendant la fabrication même des bandes, par exemple par tissage. Toutefois, le mode d'application préféré est l'impression sous toutes ses formes (électrostatique, par jet d'encre, sérigraphique, héliographique, offset, etc.), en noir et blanc ou en couleurs, et notamment une impression numérique, compte tenu du traitement informatique d'image préalable.

Le décor réel peut être appliqué, et notamment imprimé, en bandes individuelles, correspondant à une division du décor transformé.

Mais de préférence, le décor réel est appliqué, et notamment imprimé, en grande largeur (par exemple sur laizes de 1,30m à 4m) puis découpé en bandes individuelles.

L'invention concerne aussi le panneau obtenu par le procédé précédent, c'est-à-dire un panneau de décor constitué de bandes parallèles à recouvrement partiel comprenant chacune une division du décor, caractérisé en ce que le décor s'étend de manière non répétitive sur plus d'une bande, et en ce que chaque bande comprend, outre sa division du décor, une portion de la division du décor de la bande voisine correspondant au recouvrement partiel entre les deux bandes.

Grâce à l'invention, il est ainsi possible de traiter, à la place des stores pare-soleils traditionnels, des écrans à bandes mobiles et orientables, comme supports de décors panoramiques graphiques imprimés ou supports signalétiques ou publicitaires, des effets décoratifs supplémentaires étant obtenus par l'orientation des bandes.

L'invention sera mieux comprise grâce à la description suivante, se référant aux dessins annexés sur lesquels :

- 20 - la figure 1 est une vue d'un exemple de décor à reproduire sur bandes parallèles,
- la figure 2 représente la transformation opérée sur le dessin de la figure 1, en vue de son impression sur le support de bandes parallèles,
- 25 - la figure 3 est un agrandissement d'un détail de la figure 2.

La figure 1 montre une partie d'un décor désiré 1, c'est-à-dire tel qu'on désire qu'il apparaisse sur le panneau ou store auquel il sera incorporé, lorsque les bandes du store se recouvrent partiellement (store fermé, bandes orientées sensiblement dans le même plan). Le décor ici représenté comprend des parties de dessin 2 et des parties de texte 3.

Si ce décor 1 doit recouvrir n bandes de panneau (dans la partie représentée, on suppose

qu'environ 6 bandes doivent être couvertes), un traitement informatique transforme l'image numérisée du décor 1 en une image de décor 1', représentée figure 2 et agrandie figure 3, comportant n colonnes 4 dont  
5 chacune reproduit une division correspondante du décor 1 augmentée latéralement d'une répétition 5 du décor sur une largeur correspondant au recouvrement prévu des bandes. On voit par exemple bien sur la figure 3, dans la deuxième colonne 4, que la zone de répétition 5  
10 reprend le début du décor de la troisième colonne 4, comme l'illustre par exemple le dédoublement du deuxième jambage de la lettre n ou celui de l'arête du nez du personnage.

Ce décor transformé 1' pourra ensuite être  
15 imprimé en grande largeur sur son support définitif puis découpé selon les colonnes 4 en bandes individuelles qui seront ensuite montées de manière connue dans le panneau final, par exemple dans le store auquel elles sont destinées. Lorsque le store sera  
20 fermé, et que ses bandes se chevaucheront partiellement sensiblement dans un même plan, le décor 1 apparaîtra dans son entièreté. De même, si le store est fermé mais que ses bandes sont placées perpendiculairement ou obliquement par rapport au plan du store, il sera  
25 possible de voir tout le décor 1 selon certains angles de vue.

## REVENDEICATIONS

1. Procédé de fabrication d'un panneau de décor constitué de bandes parallèles à recouvrement partiel à chacune desquelles une division d'un décor 5 désiré a été appliquée, caractérisé en ce que le décor désiré s'étend de manière non répétitive sur plus d'une bande, et en ce qu'on applique à chaque bande, outre sa division du décor désiré, une portion de la division du 10 décor de la bande voisine correspondant au recouvrement partiel entre les deux bandes.

2. Procédé selon la revendication 1, caractérisé en ce que préalablement à l'application de 15 décor, on a transformé le décor désiré en le divisant en autant de divisions qu'il y a de bandes et on a intercalé entre deux divisions voisines une zone (5) répétant la deuxième division sur la largeur de recouvrement, l'ensemble (4) de ces divisions et des 20 portions intercalaires constituant le décor réel qui est appliqué sur les bandes.

3. Procédé selon la revendication 2, caractérisé en ce qu'on effectue la transformation du 25 décor désiré en décor réel par traitement informatique de l'image.

4. Procédé selon l'une quelconque des revendications précédentes, caractérisé en ce qu'on 30 applique le décor réel par impression.

5. Procédé selon la revendication 4, caractérisé en ce que le décor réel est imprimé en bandes individuelles.

6. Procédé selon la revendication 4, caractérisé en ce que le décor réel est imprimé en grande largeur puis découpé en bandes individuelles.

5 7. Panneau de décor constitué de bandes parallèles à recouvrement partiel comprenant chacune une division du décor, caractérisé en ce que le décor s'étend de manière non répétitive sur plus d'une bande, et en ce que chaque bande comprend, outre sa division du  
10 décor, une portion de la division du décor de la bande voisine correspondant au recouvrement partiel entre les deux bandes.

8. Panneau selon la revendication 7,  
15 caractérisé en ce qu'il s'agit d'un store à bandes verticales ou horizontales.



Fig. 1



Fig. 2



Fig. 3

INSTITUT NATIONAL  
de la  
PROPRIETE INDUSTRIELLE

RAPPORT DE RECHERCHE  
PRELIMINAIRE

établi sur la base des dernières revendications  
déposées avant le commencement de la recherche

N° d'enregistrement  
national

FA 560074  
FR 9807764

DOCUMENTS CONSIDERES COMME PERTINENTS		Revendications concernées de la demande examinée
Catégorie	Citation du document avec indication, en cas de besoin, des parties pertinentes	
X	FR 2 673 233 A (LUXDECO) 28 août 1992 * le document en entier *	1,2,7,8
X	EP 0 226 669 A (VERTICAL INSPIRATIONS INC) 1 juillet 1987 * revendications; figures *	1,2,7,8
A	FR 2 680 424 A (VACHER JEAN PIERRE) 19 février 1993 * revendications; figures *	1,7
A	US 4 628 980 A (LE HOUILLIER JAMES G) 16 décembre 1986 * revendications; figures *	1,7
A	US 2 074 482 A (MARTENS, E. J.) 23 mars 1937 * page 1, ligne 49 - ligne 54 * * page 3, ligne 61 - ligne 67 * * figures *	1,7
		DOMAINES TECHNIQUES RECHERCHES (Int.CL.6)
		B44C E06B G09F
Date d'achèvement de la recherche		Examineur
10 mars 1999		Herrmann, J
<p>CATEGORIE DES DOCUMENTS CITES</p> <p>X : particulièrement pertinent à lui seul Y : particulièrement pertinent en combinaison avec un autre document de la même catégorie A : pertinent à l'encontre d'au moins une revendication ou arrière-plan technologique général O : divulgation non-écrite P : document intercalaire</p> <p>T : théorie ou principe à la base de l'invention E : document de brevet bénéficiant d'une date antérieure à la date de dépôt et qui n'a été publié qu'à cette date de dépôt ou qu'à une date postérieure. D : cité dans la demande L : cité pour d'autres raisons</p> <p>&amp; : membre de la même famille, document correspondant</p>		

1

EPO FORM 1503 03.82 (P04C13)